



# CONDITIONS GÉNÉRALES

Camp gymnastique aux agrès -  
garçons

**Moudon**  
**Du 19 au 23 août 2019**

## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Participants .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Dates .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Lieu .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Inscription.....</b>	<b>3</b>
<b>6. Finance d'inscription .....</b>	<b>3</b>
<b>7. Annulation.....</b>	<b>3</b>
<b>8. Assurance.....</b>	<b>4</b>
<b>9. Repas .....</b>	<b>4</b>
<b>10. Médicaments .....</b>	<b>4</b>
<b>11. Droit à l'image.....</b>	<b>4</b>
<b>12. Responsable &amp; personne de contact .....</b>	<b>4</b>

## 1. Introduction

L'ACVG met sur pied chaque année un camp en gymnastique aux agrès destiné aux gymnastes masculins des catégories 1 à 4 pratiquant la compétition.

## 2. Participants

Garçons des catégories 1 à 4, nés entre 2005 et 2011, membres de la FSG.

## 3. Dates

Du lundi 19 août (08h00) au vendredi 23 août (17h00)

## 4. Lieu

Salle du Champ-du-Gour/Abri PC de l'Ochette (Moudon)

## 5. Inscription

Les inscriptions se font uniquement on-line via le site [www.acvg.ch](http://www.acvg.ch) -> branches sportives -> agrès -> camps. Elles sont ouvertes du **lundi 01 avril au 15 juin 2019** (50 inscriptions) Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, celles parvenant une fois le quota atteint étant automatiquement mises sur la liste d'attente. Toutes les inscriptions incomplètes ou dont le numéro FSG n'est pas valable ne seront pas prises en compte. Les inscriptions seront confirmées par mail à la fin du délai d'inscription au plus tard 48h après celui-ci par le responsable du camp. Passé ce délai, nous vous invitons à contacter rapidement les responsables du camp.

## 6. Finance d'inscription

La finance d'inscription du camp est de CHF 300.- pour les membres FSG affiliés à l'ACVG, CHF 330.- pour les membres FSG non affiliés à l'ACVG. Elle comprend le logement, la nourriture, la location des infrastructures, les activités de loisir et l'encadrement par des moniteurs spécialisés.

La convocation au camp, ainsi qu'un bulletin de versement seront envoyés fin juin.

## 7. Annulation

Les inscriptions ont valeur d'engagement. En cas d'absence, les dispositions financières suivantes seront appliquées :

- En cas d'absence justifiée par la présentation d'un certificat médical (ou décès d'un proche) : remboursement de la totalité de la finance d'inscription.
- En cas d'annulation justifiée par écrit jusqu'à deux semaines avant le début du camp : remboursement des 2/3 de la finance d'inscription (soit CHF 200.- / CHF 220.-)
- En cas d'annulation justifiée par écrit dans un délai de deux semaines avant le début du camp : remboursement du 1/3 de la finance d'inscription (soit CHF 100.- / CHF 110.-)
- En cas d'annulation à moins de 5 jours du début du camp ou en cas d'absence non excusée avant le début du camp : la finance d'inscription reste due à 100%.

*Toute annulation doit être transmise par courrier ou courriel.*

La somme non remboursée contribue à l'administration, à la rétribution des moniteurs engagés à l'avance et aux frais de repas déjà réservés.

Il ne sera consenti aucune déduction en cas d'arrivée tardive ou de départ prématuré.

## 8. Assurance

Chaque participant doit être assuré auprès d'une caisse accident. Conformément au règlement, les participants déclarés comme membre actif FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents. En cas d'accident lors du camp, et si les encadrants du camp le juge nécessaire, une ambulance peut être appelée.

## 9. Repas

Les repas pris sur place sont préparés par des professionnels et sont équilibrés pour la pratique d'une activité sportive soutenue. Toutefois, si un participant devait avoir un régime alimentaire particulier (allergie, végétarien, etc.) il existe la possibilité de préparer un repas spécifique. Dans ce cas, merci de le mentionner lors de l'inscription.

## 10. Médicaments

Il est important de mentionner la prise éventuelle de médicaments lors de l'inscription. Pour les suivis spécialisés merci également d'en informer le responsable du camp par mail ou par téléphone dans le cours du mois de juin.

## 11. Droit à l'image

En inscrivant leur enfant au camp, les parents acceptent que d'éventuels enregistrements sonores ou visuels réalisés en rapport avec le camp, sur lequel leur voix et/ou leur image pourrait être reconnaissables, puissent être utilisés sans contrepartie d'aucune sorte par l'ACVG ou par des tiers désignés par eux.

## 12. Responsable & personne de contact

Dufaux Damien

079 369 89 18

[damien.dufaux@acvg.ch](mailto:damien.dufaux@acvg.ch)

Avec le soutien de :

